



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE SAINT-JOSSE-TEN-NOODE

Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins

Présents

Emir Kir, *Président* ;
Philippe Boïketé, Nezahat Namli, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Loubna Jabakh, Dorah Ilunga Kabulu, Lydia Desloover, *Échevin(e)s* ;
Luc Frémal, *Président du CPAS* ;
Patrick Neve, *Secrétaire communal*.

Séance du 26.01.21

#Objet : Service stationnement ; Parking communal Scailquin ; Réalisation de travaux de réaménagement et de modernisation ; Prolongation de la fermeture.#

Le Collège,

Vu la Nouvelle Loi Communale, notamment son article 123, 5° ;

Considérant que la Commune de Saint-Josse-ten-Noode a repris le contrôle de la gestion interne du parking communal sis rue Scailquin 61-63 à 1210 Saint-Josse-ten-Noode en date du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevin, en sa séance du 29 septembre 2020, de :

- De prolonger la période de réalisation des travaux de réaménagement et de modernisation au sein du parking communal, au moins jusqu'au 15 mars 2020 ;
- De suspendre la validité de l'ensemble des abonnements en cours et d'octroyer, le cas échéant, à tout abonné qui en fera la demande le remboursement correspondant à la période d'inaccessibilité du parking communal.

Considérant que la réalisation des travaux susmentionnés continue à être entravée d'une part en raison de la crise sanitaire actuelle, et à cela s'ajoutent de nouveaux obstacles remettant en question la sécurité impérativement nécessaire à l'utilisation du parking ;

Considérant qu'à cet égard, des difficultés supplémentaires sont apparues ;

Considérant que dans ces circonstances, le Collège considère que le parking Scailquin ne peut être réouvert en l'état et que celui doit encore rester inaccessible aux usagers ;

Considérant qu'il est actuellement impossible de fixer un planning d'intervention réaliste, mais qu'il est raisonnable d'estimer à ce stade que les travaux devraient être terminés dans le courant de l'année 2022 ;

Considérant que de nombreux abonnements sont actuellement en cours de validité ;

Considérant que les départements compétents de la Commune continueront de veiller à suspendre ces derniers durant la période afférente auxdits travaux et, le cas échéant, à octroyer à tout abonné qui en fera la demande un remboursement correspondant à la période d'inaccessibilité du parking communal ;

Décide :

- de prolonger la période de réalisation des travaux de réaménagement et de modernisation au sein du parking communal, au moins jusqu'en 2022 ;
- de prolonger la fermeture du parking communal Scailquin jusqu'en 2022 ;
- de suspendre la validité de l'ensemble des abonnements en cours et d'octroyer, le cas échéant, à tout abonné qui en fera la demande le remboursement correspondant à la période d'inaccessibilité du parking communal.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,
(s) Patrick Neve

Le Président,
(s) Emir Kir

POUR EXTRAIT CONFORME
Saint-Josse-ten-Noode, le 27 janvier 2021

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,

Le Collège des
Bourgmestre et Echevins,
L'Echevin(e) délégué(e),

Patrick Neve

Mohammed Jabour